

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 3 février 2011

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 10 février 2011

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés
15

Présents : Maxime BRAND, Maire
Anne-Marie BULOT, Adjoints,
Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi BOEHLER,
Marie-Louise EHRHARD, Christelle KOESTEL, Martine
GOTTAR, Jean-Michel HOLWECK, Joël SCHAFFNER,
Christophe SCHIR, Hubert FLECKSTEINER, Sébastien
HERRMANN.
Absent : Luc EBENER, Adjoint au Maire qui donne
procuration à Maxime BRAND, Eric BOEHLER qui donne
procuration à Marianne WEHR

**AVENANT AU MARCHÉ DE SERVICE CONCERNANT LA PROCEDURE DE MODIFICATION
ET DU REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (CABINET VIDAL)**

VU la délibération du 9 février 2009 dans laquelle le Conseil municipal a retenu le bureau d'études VIDAL CONSULTANTS Mme Nathalie ARBOGAST 11 route de Westhoffen à BALBRONN pour réaliser les dossiers de modification n° 1 et de révision simplifiée n° 1 du Plan local d'Urbanisme conformément à son offre de prix du 18.12.2008 pour un montant HT de 4 500 €, soit 5 382 € TTC ;

VU les prestations complémentaires effectuées par Mme ARBOGAST, évaluées à deux jours de travail supplémentaire, soit 900 HT, par rapport à son offre de prix initiale ;

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de ces prestations complémentaires et de l'autoriser à signer un avenant au marché de services initial conclu pour 4 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la demande de prestations complémentaires de Mme ARBOGAST dans le cadre du marché visé ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant à intervenir entre la Commune d'Ergersheim et le Cabinet VIDAL CONSULTANTS portant le marché de 4 500 € HT à 5 400 € HT soit 6 458.40 € TTC ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires au budget primitif 2011 en dépenses de fonctionnement au compte 6226.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme

Ergersheim, le 11 février 2011.

Le Maire
Maxime BRAND

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 3 février 2011

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 10 février 2011

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés
15

Présents : Maxime BRAND, Maire
Anne-Marie BULOT, Adjoints,
Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi BOEHLER,
Marie-Louise EHRHARD, Christelle KOESTEL, Martine
GOTTAR, Jean-Michel HOLWECK, Joël SCHAFFNER,
Christophe SCHIR, Hubert FLECKSTEINER, Sébastien
HERRMANN.
Absent : Luc EBENER, Adjoint au Maire qui donne
procuration à Maxime BRAND, Eric BOEHLER qui donne
procuration à Marianne WEHR

**DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – TRAVAUX D'AMENAGEMENT
DE LA MAIRIE DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE ABBAYE NOTRE DAME
D'ALTBRONN**

- VU** la délibération du 1er juillet 2010 retenant Monsieur Arnold HAIBACH en qualité de maître d'œuvre des travaux d'aménagement de la Mairie et de la Maison des Associations dans l'ancienne abbaye Notre-Dame d'Altbronn ;
- VU** la délibération du 16 septembre approuvant l'avant-projet définitif présenté par le maître d'œuvre ;
- VU** la délibération du 16 septembre 2010 attribuant la mission de coordination SPS et la mission de contrôle technique,
- VU** la délibération du 9 décembre 2010 autorisant le Maire à signer les marchés attribués dans le cadre de l'aménagement des locaux de la Mairie et de la maison des associations dans l'ancienne abbaye Notre-Dame d'Altbronn ;

Considérant que le permis de construire n° PC 067 127 11 C0011, déposé en date du 11 janvier 2011 pour l'aménagement des locaux de la Mairie et de locaux associatifs dans l'ancienne abbaye Notre-Dame d'Altbronn est en cours d'instruction, Monsieur le Maire explique que les travaux d'aménagement de la Mairie sont susceptibles d'être éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder aux travaux d'aménagement de la Mairie dans les locaux de l'ancienne abbaye tels qu'ils figurent sur le plan joint à la présente délibération ;

- de fixer un prix prévisionnel de 177.022.54 € H.T. tel qu'il figure sur la note descriptive et estimative ci-annexée ;
- de financer le coût total de ces travaux, soit 211.720.00 € T.T.C. sur les fonds propres de la Commune ; les crédits nécessaires seront prévus en dépenses d'investissement au chapitre 21 du budget primitif de l'exercice 2011, immobilisations corporelles ;
- d'adresser à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin une demande de subvention de 30 % à 40 % pour ces travaux au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2011 ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme

Ergersheim, le 11 février 2011.

Le Maire
Maxime BRAND

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 3 février 2011

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 10 février 2011

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés
15

Présents : Maxime BRAND, Maire
Anne-Marie BULOT, Adjoints,
Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi BOEHLER,
Marie-Louise EHRHARD, Christelle KOESTEL, Martine
GOTTAR, Jean-Michel HOLWECK, Joël SCHAFFNER,
Christophe SCHIR, Hubert FLECKSTEINER, Sébastien
HERRMANN.
Absent : Luc EBENER, Adjoint au Maire qui donne
procuration à Maxime BRAND, Eric BOEHLER qui donne
procuration à Marianne WEHR

**RECOURS DE LA COMMUNE CONTRE LE SDIS DU BAS-RHIN CONTRE LES
CONTRIBUTIONS DE TRANSFERT DUES A L'EX-SIVU DE MOLSHEIM POUR 2011 :
AUTORISATION POUR LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE**

- VU** la délibération du 17 janvier 2008 autorisant le Maire à intenter un recours administratif préalable à l'encontre du SDIS du Bas-Rhin contre les arrêtés pris par le SDIS fixant les cotisations de transfert de 2003 à 2007 à payer par la Commune d'Ergersheim au bénéfice de l'Ex-SIVU de MOLSHEIM ; dissous par arrêté préfectoral du 7 juin 2002 ;
- VU** la délibération du 27 mars 2008 autorisant le Maire à saisir le Tribunal administratif de STRASBOURG d'un recours de plein contentieux à l'encontre du SDIS du Bas-Rhin en vue d'obtenir l'annulation des arrêtés pris par le SDIS fixant les cotisations de transfert de 2003 à 2007 à payer par la Commune d'Ergersheim au bénéfice de l'Ex-SIVU de MOLSHEIM et le remboursement des contributions versées par la Commune pour 2003 à 2007 soit 13 542.88 € TTC ;
- VU** le courrier du 3 mai 2010 de Me Eric AMIET, avocat chargé de représenter les intérêts de la Commune d'Ergersheim dans cette affaire, dans lequel il expose que le recours gracieux formé du 5 février 2010 contre les arrêtés du SDIS fixant les cotisations de transfert 2008 et 2009 à payer par la Commune d'Ergersheim au bénéfice de l'Ex-SIVU de Molsheim a fait l'objet d'un rejet implicite par le SDIS et peut faire l'objet d'un recours administratif au Tribunal administratif de Strasbourg avant le 9 juin 2010 ;
- VU** la requête en annulation déposée en date du 7 juin 2010 par Maître Eric AMIET auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg contre les arrêtés du SDIS n° 3454-2008 en date du 18 décembre 2008, n° 2935-2009 en date du 29 octobre 2009, n° 3488-2009 en date du 17 décembre 2008 ;
- VU** la délibération du 16 septembre 2010 autorisant le Maire à saisir le Tribunal administratif de Strasbourg d'un recours de plein contentieux à l'encontre de l'arrêté de 2010 du SDIS fixant les contributions de transfert à la charge de la Commune d'Ergersheim devant le Tribunal administratif de Strasbourg à la demande et par l'intermédiaire de Me Eric AMIET ;

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à exercer un recours de plein contentieux contre l'arrêté 2010-3754 du 16 décembre 2010 du SDIS fixant les contributions de transfert à la charge de la Commune d'Ergersheim pour l'année 2011 devant le Tribunal administratif de STRASBOURG à la demande et par l'intermédiaire de Me Eric AMIET.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Maire à saisir le Tribunal administratif de Strasbourg d'un recours de plein contentieux à l'encontre de l'arrêté du SDIS 2010-3754 du 16 décembre 2010 du SDIS fixant les cotisations de transfert à payer par la Commune d'Ergersheim pour l'année 2011 au bénéfice de l'Ex-SIVU de Molsheim ;
- de charger le Cabinet d'avocats Eric AMIET sis 34 rue du Faubourg de Pierre à 67000 STRASBOURG de la défense des intérêts de la Commune dans cette affaire ;
- d'ouvrir les crédits nécessaires au budget primitif 2011 en dépenses de fonctionnement, au compte 6226.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Ergersheim, le 11 février 2011.

Le Maire

Maxime BRAND

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 3 février 2011

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 10 février 2011

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés
15

Présents : Maxime BRAND, Maire
Anne-Marie BULOT, Adjoints,
Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi BOEHLER,
Marie-Louise EHRHARD, Christelle KOESTEL, Martine
GOTTAR, Jean-Michel HOLWECK, Joël SCHAFFNER,
Christophe SCHIR, Hubert FLECKSTEINER, Sébastien
HERRMANN.
Absent : Luc EBENER, Adjoint au Maire qui donne
procuration à Maxime BRAND, Eric BOEHLER qui donne
procuration à Marianne WEHR

**RECOUVREMENT DES FRAIS D'AVOCAT ENGAGES DANS LE CADRE DU RECOURS
CONTRE LE SDIS (GROUPAMA)**

VU la lettre du 2 décembre 2010 dans laquelle M. le Maire d'Ergersheim sollicite la prise en charge de factures d'honoraires pour un montant global de 3 217.11 € payées à Me Eric AMIET dans le cadre de divers recours administratifs contre le SDIS pour des cotisations payées à l'EX-SIVU de Molsheim au titre de la garantie „protection juridique“ de la Commune souscrite auprès de GROUPAMA ;

VU le chèque de remboursement d'honoraires d'avocat émis le 11 janvier 2011 par Groupama Banque au bénéfice de la Commune d'Ergersheim pour un montant de 3 217.11 € ;

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité,

- d'accepter le chèque de remboursement d'honoraires d'avocat de 3 217.11 € des Assurances GROUPAMA ;
- dit que la recette correspondante sera imputée au compte 7788 en recettes de fonctionnement au budget primitif 2011.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme

Ergersheim, le 11 février 2011.

Le Maire
Maxime BRAND

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 3 février 2011

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 10 février 2011

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés
15

Présents : Maxime BRAND, Maire
Anne-Marie BULOT, Adjoints,
Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi BOEHLER,
Marie-Louise EHRHARD, Christelle KOESTEL, Martine
GOTTAR, Jean-Michel HOLWECK, Joël SCHAFFNER,
Christophe SCHIR, Hubert FLECKSTEINER, Sébastien
HERRMANN.
Absent : Luc EBENER, Adjoint au Maire qui donne
procuration à Maxime BRAND, Eric BOEHLER qui donne
procuration à Marianne WEHR

PLAN CLIMAT : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT COMMUNAL

Un rôle majeur des collectivités

A travers les politiques qu'elles mettent en œuvre, les Communes et Communautés de Communes disposent de leviers d'action pour **répondre localement aux enjeux énergétiques et climatiques** dans les projets qu'elles mettent en œuvre : bâtiment, éclairage, urbanisme, transports, aménagement du territoire, espaces naturels, marchés publics...

Pour accompagner la mutation du territoire face aux enjeux climatiques et énergétiques

En septembre 2008, l'Assemblée Générale du Pays Bruche Mossig Piémont a approuvé le lancement de la démarche « Plan Climat » en cohérence avec l'enjeu de la maîtrise du développement global du territoire retenu dans la Charte de Développement du Pays.

Elle s'inscrit également dans la mise en application du Grenelle de l'environnement (art. 26) et dans la politique régionale menée par le Conseil Régional, l'ADEME et l'Europe financeurs de cette démarche.

L'objectif est de définir un programme d'actions pluriannuel, structuré autour d'initiatives portées par les Communes, Communautés de Communes, entreprises et citoyens.

Il s'agit **d'impulser une dynamique collective** permettant d'anticiper les mutations socio-économiques à venir. Ainsi convient-il de donner toutes les chances au territoire, à ses entreprises et ses habitants de surmonter les difficultés liées à une énergie fossile plus chère parce que plus rare. Il s'agit également de répondre à une forte attente de la population, désireuse d'accroître sa qualité de vie et consciente des risques que représente le changement climatique.

Et pérenniser les actions entreprises

Les prochaines décennies seront marquées par de profondes mutations socio-économiques, en lien avec deux phénomènes majeurs :

- ✓ la raréfaction des énergies fossiles et en tout premier lieu le pétrole et le gaz ;
- ✓ le changement climatique constaté à l'échelle de la planète.

Nos modes de vie, de production et de consommation seront fortement impactés par ce nouveau contexte environnemental :

- ✓ réduction de nos consommations énergétiques ;
- ✓ réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, dans un contexte de changement climatique pour lequel la France s'est fixée comme objectif de diviser par 4 ses émissions d'ici 2050 par rapport aux émissions de 1990 ;
- ✓ adaptation aux changements déjà constatés (augmentation de la température et ses conséquences indirectes) ;

Le défi à relever est d'une ampleur sans précédent : **construire une nouvelle société** permettant de concilier sobriété énergétique, prospérité socio-économique, qualité de vie et préservation de l'environnement.

L'engagement du Pays Bruche Mossig Piémont

Aux côtés des Communes et Communautés de Communes, l'association du Pays Bruche Mossig Piémont coordonnera l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat. Il jouera un rôle de facilitateur, à travers (*liste non exhaustive*) :

- **des animations :**
 - Sensibilisation de la population et des décideurs (réunions publiques)
 - Organisation de manifestations et d'événementiels
 - Mise en place d'outils pédagogiques et informatifs
- **des opérations de communication :**
 - Valorisation des actions communales
 - Partenariat avec les médias
- **des formations :**
 - Programme de formation avec le CNFPT, ateliers et séminaires
 - Veille sur les avancées législatives et leurs implications locales (Grenelle de l'Environnement...)
- **des actions opérationnelles :**
 - Fourniture aux communes d'un logiciel de suivi des consommations énergétiques
 - Compilation des résultats
 - Suivi des actions des acteurs du territoire et comptabilisation des économies réalisées en émissions de CO₂

Le rôle du Pays est de susciter l'envie, d'orienter les porteurs de projets et de constituer un espace d'échange, de mutualisation des pratiques et de retour d'expériences.

L'engagement de la Commune :

Considérant que les enjeux énergétiques et climatiques constituent une priorité, le Conseil Municipal d'ERGERSHEIM **s'inscrit dans la démarche de Plan Climat** du Pays Bruche Mossig Piémont et :

- **désigne Monsieur Eric BOEHLER**, conseiller municipal, comme « **relais climat** » chargé de renforcer le lien entre la commune et le Plan Climat.
- **contribue** à sensibiliser la population en s'appuyant notamment sur les opérations de sensibilisation portées par le Pays Bruche Mossig Piémont.
- **met en œuvre** des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique, de réduction des gaz à effet de serre et des mesures d'adaptation au changement climatique.
- **communique** au Pays les résultats des actions entreprises (économies de CO₂ réalisées, nombre de personnes sensibilisées, etc.).

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Ergersheim, le 11 février 2011.
Le Maire
Maxime BRAND

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 3 février 2011

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 10 février 2011

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés
15

Présents : Maxime BRAND, Maire
Anne-Marie BULOT, Adjoints,
Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi BOEHLER,
Marie-Louise EHRHARD, Christelle KOESTEL, Martine
GOTTAR, Jean-Michel HOLWECK, Joël SCHAFFNER,
Christophe SCHIR, Hubert FLECKSTEINER, Sébastien
HERRMANN.
Absent : Luc EBENER, Adjoint au Maire qui donne
procuration à Maxime BRAND, Eric BOEHLER qui donne
procuration à Marianne WEHR

SUBVENTION : SEJOUR EN CLASSE TRANSPLANTEE A PLAINE

VU la correspondance du 13 janvier 2011 adressée par l'Ecole Elémentaire des Tilleuls de MOLSHEIM au Maire d'Ergersheim, dans laquelle une subvention est sollicitée pour Saya STOPKA devant participer à un séjour en classe transplantée du 6 au 10 juin 2011 à PLAINE dans le Bas-Rhin ;

VU que l'enfant est domicilié 108b rue des Tuiles à ERGERSHEIM et peut à ce titre bénéficier de l'attribution d'une subvention de 6.50 € par nuit dans le cadre de ce séjour, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 février 2009 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 32.50 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire des Tilleuls à MOLSHEIM pour Saya STOPKA dans le cadre du séjour en classe transplantée du 6 au 10 juin 2011 à PLAINE ;
- dit que les crédits seront inscrits en dépenses de fonctionnement au budget primitif 2011 au compte 65748 « subventions de fonctionnement autres personnes privées ».

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme

Ergersheim, le 11 février 2011.

Le Maire
Maxime BRAND

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Arrondissement
de Molsheim

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 3 février 2011

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 10 février 2011

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés
15

Présents : Maxime BRAND, Maire
Anne-Marie BULOT, Adjoints,
Marianne WEHR, Manuel STOLL, Rémi BOEHLER,
Marie-Louise EHRHARD, Christelle KOESTEL, Martine
GOTTAR, Jean-Michel HOLWECK, Joël SCHAFFNER,
Christophe SCHIR, Hubert FLECKSTEINER, Sébastien
HERRMANN.

Absent : Luc EBENER, Adjoint au Maire qui donne
procuration à Maxime BRAND, Eric BOEHLER qui donne
procuration à Marianne WEHR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2010.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme

Ergersheim, le 11 février 2011.

Le Maire
Maxime BRAND